



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 29 octobre 2019, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 463'000.— TTC, dont CHF 17'806.— d'activation du personnel, destiné au réaménagement des rues du Collège, des Moraines et de la Fontenette, ainsi que du rond-point Sigismond, y.c. réhabilitation des réseaux communaux et assainissement du bruit routier; De charger le Conseil administratif de solliciter en temps utiles toutes les subventions visant à financer les études de mise en conformité du réseau d'assainissement ; De comptabiliser la dépense et la recette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Carouge, dans le patrimoine administratif ; En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ; En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

**(DA 182-2019) Décision prise par 28 oui, 0 non et 0 abstention**

D'accepter de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces, pour le projet de construction sous forme de 4 habitats groupés DD 111'822, sur la parcelle N° 1'489, sise en 5eme zone, avec un indice d'utilisation du sol de 44.3% (HPE);

De recommander au Conseil administratif de donner un préavis favorable au projet en l'état.

**(DA 183A-2019) Décision prise par 15 oui, 14 non et 0 abstention**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 227'000.— TTC (dont CHF 11'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à réaliser des travaux de mise en conformité et sécurisation du domaine public dans le secteur des « Fontaines des Tours » sis sur la parcelle N° 3019, boulevard des Promenades et avenue Vibert à Carouge. De comptabiliser la dépense de CHF 227'000. – TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense nette de CHF 227'000 .— TTC au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021 sous la rubrique 71.33.

**(DA 163-2019) Décision prise par 27 oui, 0 non et 2 abstentions**

D'approuver les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) selon la proposition figurant en annexe 1 et faisant partie intégrante de la présente délibération. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du groupement. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.

**(DA 189-2019) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention**


D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de Caritas Suisse pour son aide d'urgence aux victimes des incendies de forêt en Amazonie ; De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2019 sous la rubrique 59.36 ; Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

**(DA 192-2019) Décision prise par 29 oui, 0 non et 0 abstention**

Le délai pour demander un référendum expire le 16.12. 2019.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Voignier', written over a horizontal line.

Alain Voignier

Carouge, le 30 octobre 2019/dvo